

Suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
Publication des notes au titre de 2020

Légende des indicateurs (Indic.) :

1. Note obtenue pour l'indicateur relatif à l'écart de rémunération femmes-hommes
2. Note obtenue pour l'indicateur relatif à l'écart de répartition des augmentations individuelles
3. Note obtenue pour l'indicateur relatif à l'écart de répartition des promotions (*uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés*)
4. Note obtenue pour l'indicateur relatif au nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité
5. Note obtenue pour l'indicateur relatif à la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

Entreprises du CIC	Note obtenue sur 100				
CIC	Note globale : 69				
	Indic.1 : 19	Indic.2 : 20	Indic.3 : 15	Indic.4 : 15	Indic.5 : 0
CIC EST	Note globale : 81				
	Indic.1 : 36	Indic.2 : 10	Indic.3 : 15	Indic.4 : 15	Indic.5 : 5
CIC NORD OUEST	Note globale : 88				
	Indic.1 : 38	Indic.2 : 20	Indic.3 : 15	Indic.4 : 15	Indic.5 : 0

CIC OUEST	Note globale : 87				
	Indic.1 : 37	Indic.2 : 20	Indic.3 : 15	Indic.4 : 15	Indic.5 : 0
CIC SUD EST	Note globale : 87				
	Indic.1 : 37	Indic.2 : 20	Indic.3 : 15	Indic.4 : 15	Indic.5 : 0
CIC SUD OUEST	Note globale : 87				
	Indic.1 : 37	Indic.2 : 20	Indic.3 : 15	Indic.4 : 15	Indic.5 : 0